

# AFAPI - FIPO

## Taxes de contrôle 2024 (approuvées par l'AG de l'AFAPI du 1er mars 2024)

Pour des questions d'équité de traitement entre tous les producteurs sous label et/ou AQ-Viande Suisse, une taxe de contrôle annuelle est facturée indépendamment d'un contrôle effectué durant l'année ou non.

Pour SwissGAP, il s'agit par contre d'une taxe de contrôle encaissée uniquement lorsqu'un contrôle a eu lieu

Mesures de droit privé		Tarifs annuels	Coefficient taxe
Suisse Garantie	Fruits, légumes, pommes de terre, colza, tournesol, céréales, lin, œufs	Fr. 30.-	x 65%
IP-Suisse	Biodiversité	Fr. 40.-	x 65%
	Exigences de base	Fr. 30.-	x 65%
IP-Suisse production végétale	Céréales / Colza / Tournesol / Betteraves	Fr. 30.-	x 65%
	Pommes de terre / Légumes	Fr. 100.-	
IP-Suisse Viande	Taxe de contrôle	Fr. 90.-	x 65%
IP-Suisse - Lait des prés	Taxe de contrôle	Fr. 30.-	x 65%
Tapis vert	Taxe de contrôle	Fr. 30.-	x 65%
AQ-Viande Suisse	Taxe de contrôle	Fr. 30.-	x 65%

  

SwissGAP		Taxe de contrôle	Coefficient taxe
SwissGAP (SuisseGarantie inclus)	Taxe de base (Fruits, légumes, pdt)	visite Fr. 250.-	x 65%
	Taxe par heure de présence du contrôleur sur l'exploitation	h Fr. 60.-	—
	Taxe de désinscription après le 1 <sup>er</sup> mai	forfait Fr. 50.-	—
En cas de non-conformité, le contrôle SwissGAP peut comprendre deux (voire plusieurs) visites pour vérifier la mise en conformité dans les délais.			
Visite(s) supplémentaire(s) en cas de délais de mise en conformité	Taxe de base	visite Fr. 50.-	—
	Taxe horaire (contrôleur), selon le temps de présence du contrôleur sur l'exploitation	h Fr. 60.-	—